



Affaire 01-190826

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 09 juin 2026

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 13 août 2026 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **21**

Absents : 04

Procurations : 04

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : MAURER Mhedi



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 AOÛT
2026

L'an deux mille vingt-six le DIX-NEUF AOÛT à DIX-HUIT HEURES ET TROIS MINUTES le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS :

PAYET Johnny Maire
FAUSTIN Jean Yves 1^{er} adjoint
IGOUE Sabine 2^{ème} adjointe
DAMOUR Jean Claude 3^{ème} adjoint
THIBURCE Héliette 4^{ème} adjointe
RIVIERE Alain 5^{ème} adjoint
DALLEAU Gina 6^{ème} adjointe
MOGALIA Mélissa 8^{ème} adjointe
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale
JULIE Willy Conseiller Municipal
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale
FOSSY Bernard Conseiller Municipal
LAURET Blandine Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal
PARIEL Myriam Conseillère Municipale
DIJOUX François Conseiller Municipal
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale
MAURER Mhedi Conseiller Municipal
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale

ABSENT(S) :

ARZAL Sophie Conseillère Municipale
JISTA Elian Conseiller Municipal
ROCHETAING Roseline Conseillère Municipale
AZOR Frédéric Conseiller Municipal

PROCURATION(S) :

PAYET Mickael 7^{ème} adjoint à PAYET Johnny
ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale à DAMOUR Jean Claude
JULIE Willy Conseiller Municipal à LEFLEM Bernard
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale à
MOGALIA Mélissa

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260819-DCM01-190826-DE
Date de télétransmission : 20/08/2026
Date de réception préfecture : 20/08/2026

Publicité faite le 21 août 2026

Affaire 01-190826

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 09 juin 2026

Présentation générale et contexte

Entendu l'exposé du maire, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 09 juin 2026.

Le procès-verbal est joint en annexe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 09 juin 2026,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET



PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE
DU 09 JUIN 2026

PRÉSENTS :

PAYET Johnny Maire
FAUSTIN Jean Yves 1^{er} adjoint
IGOUE Sabine 2^{ème} adjointe
DAMOUR Jean Claude 3^{ème} adjoint
THIBURCE Héliette 4^{ème} adjointe
RIVIERE Alain 5^{ème} adjoint
DALLEAU Gina 6^{ème} adjointe
PAYET Mickael 7^{ème} adjoint
MOGALIA Mélissa 8^{ème} adjointe
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale
JULIE Willy Conseiller Municipal
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale
FOSSY Bernard Conseiller Municipal
LAURET Blandine Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal
DIJOUX François Conseiller Municipal
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale
ARZAL Sophie Conseillère Municipale
JISTA Elian Conseiller Municipal
ROCHETAING Roseline Conseillère Municipale
AZOR Frédéric Conseiller Municipal
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale

ABSENT(S) : PARIEL Myriam Conseillère Municipale

PROCURATION(S) : ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale à BOYER Annie Claude – MAURER Mhedi Conseiller Municipal à PAYET Johnny

Le nombre de présents est de 26 à l'ouverture de la séance du Conseil municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 18h03

Le Maire prend connaissance des procurations déposées en séance.

Puis le Maire propose de nommer M. JUSTINE Victorien en qualité de secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum est constaté.

L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

RUBRIQUES
Affaire 01-090626 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 avril 2026
Affaire 02-090626 Fonctionnement du Conseil municipal - Adoption du nouveau Règlement Intérieur
Affaire 03-090626 Régime d'aide en faveur des déplacements hors du territoire pour des compétitions sportives ou autres concours dans les domaines culturels et artistiques – demande de l'association Rythm'n Country Boots
Affaire 04-090626 Attribution de subvention – Association ELA – Opération « METS DES BASKETS et BATS LA MALADIE »
Affaire 05-090626 Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements et de mission
Affaire 06-090626 Dispositif de prise en charge des sorties en bus des maisons de quartier et associations labélisées Espace de vie Sociale (EVS) – année 2026
Affaire 07-090626 Restauration scolaire – tarification applicable à compter de l'année scolaire 2026-2027
Affaire 08-090626 Mutation foncière : Mutation foncière- Parcelle AH 198 - Avenant N°1- Convention de portage N°06 23 06 – Modification de la gestion du bien
Affaire 09-090626 Tableau des emplois et des effectifs – Suppression, création et modification d'emplois
Affaire 10-090626 Indemnités de fonction des élus et frais de représentation du Maire
Affaire 11-090626 Majoration des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes au titre du statut de commune chef-lieu de canton
Affaire 12-090626 Commission Communale des Impôts Directs (CCID) - Désignation de la liste des contribuables
Affaire 13-090626 Information – Compte-rendu des décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations qu'il détient de l'assemblée délibérante pour la période du 25 mars 2026 au 31 mai 2026
Affaire 14-090626 Information - Récapitulatif des marchés attribués depuis le 16 avril 2026
Affaire 15-090626 Information sur la demande d'octroi de la protection fonctionnelle formulée par le 3 ^e adjoint, Jean-Claude DAMOUR
Affaire 16-090626 Gestion locative communale – exonération de loyers consécutive aux travaux de restructuration des espaces publics du Cœur de Ville et admission en non-valeur de dettes locatives de locaux commerciaux
Questions Diverses

Ce procès-verbal retranscrit littéralement les interventions.

--ooOoo--

Préambule :

M. le Maire : Mes chers collègues, je vais vous demander une petite minute de silence pour un administré, un ami, une famille de certaines personnes d'entre nous, Monsieur Jean-Marie EUPHEMIE, le mari de Madame GRONDIN Marlène, que tout le monde connaît, qui nous a quitté ce week-end. ~~Donc, on va vous demander une~~ petite minute de silence.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260819-DCM01-190826-DE
Date de télétransmission : 20/08/2026
Date de réception préfecture : 20/08/2026

M. Victorien JUSTINE : Aussi, c'est-à-dire que La Plaine a perdu une grande dame, Madame Paulette. Toutes mes sincères condoléances à la famille aussi. C'est une mémoire de La Plaine.

M. le Maire : Merci, Monsieur JUSTINE.

La minute de silence est écoulée.

M. le Maire : Juste avant d'avancer sur l'affaire n°1, je vais vous demander d'introduire une nouvelle affaire au dernier moment. Une affaire supplémentaire. Cela va être l'affaire n° 16 concernant la gestion locative communale, exonération de loyers consécutive aux travaux de restructuration des espaces publics du Cœur de Ville et des admissions en non-valeur de dettes locatives. Donc, mes chers collègues, si vous n'avez pas d'opposition, on accepte cette nouvelle affaire.

L'affaire est ajoutée à l'unanimité.

Mme Sophie ARZAL : M. le maire, s'il vous plaît, juste avant de démarrer, si vous me permettez deux petits mots, parce que c'est notre premier Conseil municipal. Donc, j'ai eu l'occasion, personnellement, de vous présenter mes félicitations pour votre résultat aux élections et pas à toute votre équipe. Donc, je profite d'être présente, ce soir, et de vous présenter à tous nos sincères félicitations pour ce résultat, pour les municipales. Vous dire qu'à nouveau, nous serons présents, comme sur l'ancienne mandature, dans un rôle d'opposition. Dans un rôle d'opposition constructif. Donc, quand cela nous convient, on votera, bien sûr, oui. Quand il y aura des questionnements, vous nous permettrez ces questionnements. Et pour la part où nous serons contre, écoutez, ce sera aussi le vote qui sera le nôtre. Voilà. Donc, mes félicitations à tous. Une nouvelle période, en tout cas, de Conseil municipal. Merci.

M. le Maire : Merci beaucoup.

--ooOoo--

Affaire 01-090626

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 avril 2026

Observations :

Mme Sophie ARZAL : On va s'abstenir puisque nous étions absents, M. le maire.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 1 contre (Frédéric AZOR) et 3 abstentions (Sophie ARZAL, Elian JISTA, Roseline ROCHETAING),

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 avril 2026,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence l' élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 02-090626

Fonctionnement du Conseil municipal - Adoption du nouveau Règlement Intérieur

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés et 1 contre (Frédéric AZOR),

- APPROUVE le règlement intérieur du Conseil municipal,
- AUTORISE le maire ou son absence, l' élu délégué à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

Affaire 03-090626

Régime d'aide en faveur des déplacements hors du territoire pour des compétitions sportives ou autres concours dans les domaines culturels et artistiques – demande de l'association Rythm'n Country Boots

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- INVITE les membres de l'assemblée ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE l'attribution d'une subvention de 1000.00 euros à l'association Rythm'n Country Boots,
- AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 04-090626

Attribution de subvention – Association ELA – Opération « METS DES BASKETS et BATS LA MALADIE »

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- INVITE les membres de l'assemblée ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE l'attribution d'une subvention de 500,00 euros à l'Association ELA pour l'opération « METS DES BASKETS ET BATS LA MALADIE »,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 05-090626

Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements et de mission

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- FIXE l'indemnité forfaitaire des frais de repas, pour les agents ou les élus en déplacement hors du département pendant la totalité de la période comprise entre 11h00 à 14h00 et 18h00 à 21h00, suivant le taux maximal fixé pour les personnes civiles de l'Etat, soit 20 € par repas,
- FIXE le plafond de remboursement des frais d'hébergement, suivant le taux maximal fixé pour les personnels civils de l'Etat, soit 90 € au taux de base, 120 € dans les grandes villes (+ 200 000 habitants et dans la métropole du Grand Paris) et les Départements et Collectivités d'Outre-Mer et 140 € dans la Ville de Paris,
- FIXE le plafond de remboursement des frais d'hébergement pour les personnes en situation de mobilité réduite à 150€,
- FIXE uniquement pour les agents, le taux de l'indemnité journalière de base de stage à 9,40 € et selon les conditions de logement et de repas du stagiaire, dans la limite de deux (2) stages par agent et par an,
- PREVOIT la prise en charge des indemnités de nuitée pendant toute la durée de la mission et dans la limite d'une nuit supplémentaire avant le début de la mission et d'une nuit supplémentaire après la fin de celle-ci (deux nuits supplémentaires en cas de week-end),
- AUTORISE le remboursement des frais de transport liés à l'utilisation du train sur la base du billet SNCF 2^{ème} classe (ou 1^{ère} classe si le tarif est moins élevé) ou sur la base des

Accuse de réception en préfecture
N°712191065-1090816-PCN05-090626-05
Date de télétransmission : 20/08/2026 01:10
Date de réception préfecture : 20/08/2026

destination n'est pas dotée d'une gare SNCF, dès lors que l'intérêt du service le justifie et que l'agent ou l'élu a reçu l'accord de l'autorité territoriale formalisé dans l'ordre de mission, selon le taux en vigueur,

- AUTORISE la prise en charge des déplacements en avion selon les termes du présent rapport et selon les limites fixées en cas de recours exceptionnels, dérogatoires et dûment justifiés aux classes premium et affaires,
- AUTORISE, sur la base de présentation de justificatifs et sous réserve d'un ordre de mission ou d'un mandat spécial les autorisant spécifiquement pour la mission, le remboursement des frais de péage, taxis, véhicule de location ou de stationnement,
- AUTORISE le versement d'une indemnité de mission à l'étranger selon les termes du présent rapport et en intégrant les frais prévus au sein du décret n°86-416 du 12 mars 1986 (articles 48 et 49),
- AUTORISE, pour les agents, les remboursements ci-dessus (à l'exception de l'indemnité journalière de base de stage) uniquement lorsque ces derniers se déplacent hors du département pour les besoins du service pour effectuer une mission ou pour suivre une formation ou passer un concours ou un examen, soit en relation avec les missions exercées, soit en vue d'accéder à un nouvel emploi auquel il peut être promu au sein de la commune en référence à la strate démographique,
- AUTORISE, pour les membres du Conseil municipal, les remboursements ci-dessus lorsque ces derniers se déplacent pour les besoins du service pour effectuer une mission ou formation ou dans le cadre d'un mandat spécial, en relation avec les délégations exercées,
- AUTORISE les remboursements ci-dessus aux agents listés dans les termes du présent rapport et aux élus uniquement après établissement d'un ordre de mission ou d'un mandat spécial et sur présentation des justificatifs de paiement à l'ordonnateur,
- AUTORISE, et uniquement pour les missions à l'étranger, dans les conditions prévues par l'article 3-2 du décret n°2006-781 modifié, le versement d'une avance de remboursement des frais dans la limite de 60 % des frais prévus et à l'exception de l'indemnité journalière de stage,
- PREVOIT pour les missions à l'étranger, en l'absence de présentation des justificatifs, l'émission d'un titre de recettes pour demander le remboursement de l'avance de frais, sauf pour les frais de transport inférieurs à 30 euros,
- PREVOIT le versement des frais de mission et de déplacement sur production d'un rapport de mission par l'agent ou l'élu,
- PREVOIT que ces dispositions sont applicables aux agents titulaires d'un ordre de mission et aux élus bénéficiant d'un mandat spécial,
- PREVOIT qu'en cas de convention ou contrat conclu avec un prestataire de service pour l'organisation d'un déplacement les prestations en nature dont bénéficie l'agent ou l'élu sont exclusives de tout remboursement au titre de la présente délibération,
- AUTORISE la mise en œuvre de ce nouveau dispositif pour les missions et déplacements dont les ordres de missions et les mandats spéciaux seront signés à compter de la présente délibération,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 06-090626

Dispositif de prise en charge des sorties en bus des maisons de quartier et associations labélisées Espace de vie Sociale (EVS) – année 2026

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- INVITE les membres du Conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect dans cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE le dispositif pour l'année 2026, le dispositif de prise en charge des sorties en bus des maisons de quartier et associations labélisées Espace de vie Sociale selon les termes précités,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20260819-DCM01-190826-DE Date de télétransmission : 20/08/2026 Date de réception préfecture : 20/08/2026

--ooOoo--

Affaire 07-090626

Restauration scolaire – tarification applicable à compter de l'année scolaire 2026-2027

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- APPROUVE les tarifs de la restauration scolaire, applicables à compter de la rentrée scolaire 2026-2027,
- AUTORISE le Maire ou en son absence l' élu délégué de signer tous documents y afférents.

--ooOoo--

Affaire 08-090626

Mutation foncière : Mutation foncière- Parcelle AH 198 - Avenant N°1- Convention de portage N°06 23 06 –
Modification de la gestion du bien

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE le projet d'avenant n° 1 à la convention n° 06 23 06,
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention n° 06 23 06 avec l'EPFR,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 09-090626

Tableau des emplois et des effectifs – Suppression, création et modification d'emplois

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés et 1 contre (Frédéric AZOR),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- SUPPRIME les postes selon les termes du présent rapport,
- CREE les différents postes selon les termes du présent rapport
- MODIFIE ainsi le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité comme proposé ci-dessus,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 10-090626

Indemnités de fonction des élus et frais de représentation du Maire

Observations :

M. Steven BAMBA : Juste préciser que la délibération a déjà été votée. On a une remarque, pas de l'État, qui n'a pas fait d'opposition, mais le Service de Gestion Comptable nous a demandé de faire revoter en deux délibérations. Une première, pour arrêter le montant de l'indemnité. Et une deuxième, pour acter la majoration. On arrive au même résultat à la fin, mais, juridiquement, il faut deux délibérations distinctes. Voilà pourquoi ces deux délibérations passent.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- RETIRE la délibération 10-010426,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire des quinquennats des

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260819-DCM01-190826-DE
Date de réception en préfecture : 20/08/2026

conseillers municipaux délégués comme suit :

Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal

NOM PRENOM	FONCTION	TAUX DE BASE VOTE EN %	MONTANT MENSUEL BRUT
PAYET Johnny	Maire	40,000 %	1 644,21 €
FAUSTIN Jean Yves	1 ^{er} Adjoint	17,001 %	698,83 €
IGOUFFE Sabine	2 ^{ème} Adjointe	17,001 %	698,83 €
DAMOUR Jean Claude	3 ^{ème} Adjoint	17,001 %	698,83 €
THIBURCE Héliette	4 ^{ème} Adjointe	17,001 %	698,83 €
RIVIERE Alain	5 ^{ème} Adjoint	17,001 %	698,83 €
DALLEAU Gina	6 ^{ème} Adjointe	17,001 %	698,83 €
PAYET Mickaël	7 ^{ème} Adjoint	17,001 %	698,83 €
MOGALIA Mélissa	8 ^{ème} Adjointe	17,001 %	698,83 €
ALBUFFY Sonia	Conseillère municipale déléguée	4,590 %	188,67 €
LEFLEM Bernard	Conseiller municipal délégué	4,590 %	188,67 €
MAILLOT Béatrice	Conseillère municipale déléguée	4,590 %	188,67 €
JULIE Willy	Conseiller municipal délégué	4,590 %	188,67 €
BERGAMME Henriette	Conseillère municipale déléguée	4,590 %	188,67 €
FONTAINE Wilfrid	Conseiller municipal délégué	4,590 %	188,67 €
PROBST Emmanuelle	Conseillère municipale déléguée	4,590 %	188,67 €
FOSSY Bernard	Conseiller municipal délégué	4,590 %	188,67 €
LAURET Blandine	Conseillère municipale déléguée	4,590 %	188,67 €
JUSTINE Victorien	Conseiller municipal délégué	4,590 %	188,67 €
PARIEL Myriam	Conseillère municipale déléguée	4,590 %	188,67 €
DIJOUX François	Conseiller municipal délégué	4,590 %	188,67 €
BOYER Annie Claude	Conseillère municipale déléguée	4,590 %	188,67 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260819-DCM01-190826-DE
Date de télétransmission : 20/08/2026
Date de réception préfecture : 20/08/2026

NOM PRENOM	FONCTION	TAUX DE BASE VOTE EN %	MONTANT MENSUEL BRUT
MAURER Mhedi	Conseiller municipal délégué	4,590 %	188,67 €
CANDASSAMY Emilie	Conseillère municipale déléguée	4,590 %	188,67 €

Soit une enveloppe globale qui s'élève à 10 064,94 euros.

- FIXE les frais de représentation du Maire à 12 000,00 euros annuellement,
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget communal,
- DIT que la présente délibération est applicable à compter du 1^{er} avril 2026,
- TRANSMET au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal.

--ooOoo--

Affaire 11-090626

Majoration des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints au titre du statut de commune chef-lieu de canton

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés et 1 contre (Frédéric AZOR),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- MAJORE de 15 % les indemnités réellement octroyées au Maire et aux Adjoints en application du statut de commune chef-lieu de canton,

Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal

NOM PRENOM	FONCTION	TAUX DE BASE VOTE EN %	MONTANT MENSUEL BRUT
PAYET Johnny	Maire	40,000 %	1 890,84 €
FAUSTIN Jean Yves	1 ^{er} Adjoint	17,001 %	803, 65 €
IGOUE Sabine	2 ^{ème} Adjointe	17,001 %	803, 65 €
DAMOUR Jean Claude	3 ^{ème} Adjoint	17,001 %	803, 65 €
THIBURCE Héliette	4 ^{ème} Adjointe	17,001 %	803, 65 €
RIVIERE Alain	5 ^{ème} Adjoint	17,001 %	803, 65 €
DALLEAU Gina	6 ^{ème} Adjointe	17,001 %	803, 65 €
PAYET Mickaël	7 ^{ème} Adjoint	17,001 %	803, 65 €
MOGALIA Mélissa	8 ^{ème} Adjointe	17,001 %	803, 65 €

- INSCRIT les crédits nécessaires au budget communal,
- DIT que la présente délibération est applicable à compter du 1^{er} avril 2026,
- TRANSMET au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal.

--ooOoo--

Affaire 12-090626

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) - Désignation de la liste des contribuables

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- PROCEDE à la désignation des 32 contribuables selon la liste proposée,
- AUTORISE, le Maire, ou en son absence, l'élu délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 13-090626

Information – Compte-rendu des décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations qu'il détient de l'assemblée délibérante pour la période du 25 mars 2026 au 31 mai 2026

Observations : Néant.

Le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- PREND ACTE de la liste des décisions prises par le Maire, pour la période du 25 mars au 31 mai 2026.

--ooOoo--

Affaire 14-090626

Information - Récapitulatif des marchés attribués depuis le 16 avril 2026

Observations : Néant.

Le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- PREND ACTE des marchés publics qui ont été attribués depuis le 16 avril 2026.

--ooOoo--

Affaire 15-090626

Information sur la demande d'octroi de la protection fonctionnelle formulée par le 3^e adjoint, Jean-Claude DAMOUR

Observations : Néant.

Le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- PREND ACTE de la demande de protection fonctionnelle formulée par M. Jean-Claude DAMOUR, 3^e adjoint,
- PREND ACTE de la transmission du présent rapport d'information au Préfet de la Région Réunion, par le biais d'un courrier d'information par le biais d'un courrier recommandée avec accusé de réception,
- PREND ACTE qu'à réception de l'envoi du courrier d'information, la protection fonctionnelle est automatiquement octroyée à M. Jean-Claude DAMOUR,
- PREND ACTE que dans un délai de quatre mois à compter de la date à partir de laquelle l'élu aura bénéficié de la protection fonctionnelle, l'assemblée peut toujours retirer ou abroger la décision de protection accordée à l'élu,
- PREND ACTE que le Maire doit convoquer l'organe délibérant sur cette question de retrait ou de l'abrogation de la protection fonctionnelle, à la demande d'un ou de plusieurs de ses membres

Accusé de réception par le
974-219740065-20260819-DCM01-190826-DE
Date de télétransmission : 20/08/2026
Date de réception : 20/08/2026

- AUTORISE le Maire ou en cas d'absence, l'adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 16-090626

Gestion locative communale – exonération de loyers consécutive aux travaux de restructuration des espaces publics du Cœur de Ville et admission en non-valeur de dettes locatives de locaux commerciaux

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- INVITE les membres du conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE les exonérations pour les loyers commerciaux, sis, 321 et 325 rue de la République, pendant une période de deux mois, soit du 1^{er} juillet 2026 au 31 août 2026,
- VALIDE l'annulation des dettes locatives pour les loyers commerciaux, sis 198 rue de la république « La marmite du village » d'un montant de 63 399,50 euros, le local sis 564 rue de la république « ANIMAZONE » d'un montant de 9 840,00 euros et le local sis 558 rue de la république « Boucherie charcuterie EVAN » d'un montant de 19 137,67 €,
- VALIDE l'admission en non-valeur à due concurrence des créances annulées pour un montant total de 92 377,26 euros,
- PREVOIT l'inscription des crédits correspondants lors d'une prochaine décision modificative,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

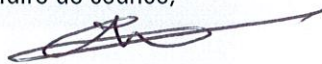
--ooOoo--

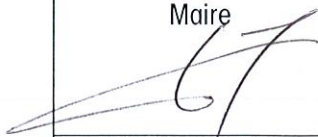
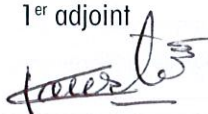
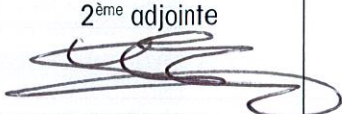
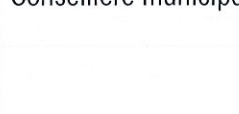
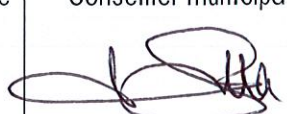
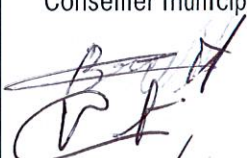
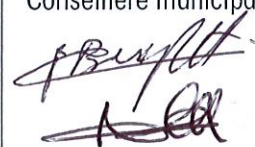
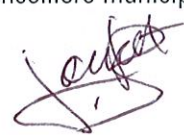
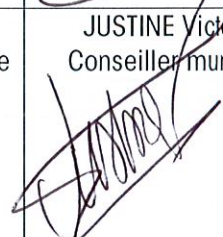
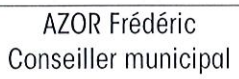
Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal du 09 Juin 2026 est levée à 18H21.

Secrétaire de séance,



PAYET Johnny Maire 	FAUSTIN Jean Yves 1 ^{er} adjoint 	IGOUE Sabine 2 ^{ème} adjointe 	DAMOUR Jean-Claude 3 ^{ème} adjoint 
THIBURCE Héliette 4 ^{ème} adjointe 	RIVIERE Alain 5 ^{ème} adjoint 	DALLEAU Gina 6 ^{ème} adjointe 	PAYET Mickaël 7 ^{ème} adjoint 
MOGALIA Mélissa 8 ^{ème} adjointe 	ALBUFFY Sonia Conseillère municipale 	LEFLEM Bernard Conseiller municipal 	MAILLOT Béatrice Conseillère municipale 
JULIE Willy Conseiller municipal 	BERGAMME Henriette Conseillère municipale 	FONTAINE Wilfrid Conseiller municipal 	PROBST Emmanuelle Conseillère municipale 
FOSSY Bernard Conseiller municipal 	LAURET Blandine Conseillère municipale 	JUSTINE Victorien Conseiller municipal 	PARIEL Myriam Conseillère municipale 
DIJOUX François Conseiller municipal 	BOYER Annie Claude Conseillère municipale 	MAURER Mhedi Conseiller municipal 	CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale 
ARZAL Sophie Conseillère municipale 	JISTA Elian Conseiller municipal 	ROCHETAING Roseline Conseillère municipale 	AZOR Frédéric Conseiller municipal 
BALASSY Reine Claude Conseillère municipale 